

Rénovation du parc Saint Martin à Verneuil

Le parc Saint Martin, par l'idée de nature qui s'en dégage, par sa position centrale (proximité avec la mairie de Verneuil, le centre culturel), doit participer à la qualité de la ville de Verneuil-sur-Seine. Ilot de verdure en milieu urbain, agréable pour tous les passants par la grande hauteur de sa végétation, on y voit régulièrement des personnes assises à l'ombre des frondaisons.

A- TRAVAUX DE MACONNERIE

A.1 La Rampe

Les travaux vont permettre de rendre le parc accessible aux PMR. Pour cela, une rampe est créée le long du boulevard André Malraux. Cette rampe d'emprise importante, part d'un point bas aux abords du parc pour monter plus vite que le trottoir. Un PMR utilisant le trottoir fournit moins d'effort car il a moins de dénivelé à monter qu'en utilisant la rampe.

De plus, dans la configuration actuelle du parc, nous avons aujourd'hui une accessibilité PMR, par l'entrée rue des Vignes (voir photo ci-dessous). La rampe pour handicapés existe de fait, par le trottoir extérieur.



Etant donné qu'il est plus facile pour un PMR d'accéder aujourd'hui au parc que dans le cadre du projet, il est nécessaire de questionner l'utilité de cette rampe.

A.2- Les jardinières

Il est prévu que des jardinières soient créées autour d'arbres existants conservés. Le détail d'exécution des jardinières p 45 montre une rehausse de terre de 40cm environ, sans qu'il y ait déblaiement (carte déblais/remblais p24).

Un apport de terre de plusieurs dizaines de centimètres couvrant le collet des arbres n'est pas envisageable car il entraînerait le dépérissement de l'arbre quelques années plus tard. Ce serait dans ce cas, une lourde perte pour la ville de Verneuil-sur-Seine.

D'autre part, s'il était envisagé de décaisser pour créer ces jardinières, ce serait les racines des arbres qui seraient impactées, ces dernières ayant une étendue équivalente à l'étendue du feuillage. Une altération des racines fragiliserait l'arbre, engendrant un stress pouvant amener le dépérissement quelques années plus tard.

Ainsi, l'association ADIV-Environnement préconise de ne pas réaliser ces jardinières en pied des arbres existants. Un sol continu est plus propice au développement des arbres qu'un sol détourné par un ouvrage.

A.3- Mur de soutènement

Le projet actuel prévoit la destruction du mur de soutènement actuel (hauteur 1 mètre environ) pour recréer une rampe et des murs de soutènement sur des linéaires

supérieurs. L'association ADIV-Environnement propose que soit créée une butte végétalisée (ou des terrasses, en fonction des contraintes) porteuses d'arbres de grand développement, conformément à l'esprit du lieu, et qui offrirait de l'ombrage aux piétons sur trottoir, du bien-être aux vernoliens.

A.4- Minéralisation des sols

Le projet actuel prévoit de doubler les surfaces minéralisées, ce qui est à contre-courant des pratiques actuelles qui tendent à déminéraliser les sols (gestion des eaux pluviales, végétalisation, rafraîchissement de la ville).

La diminution des surfaces végétalisées pour revenir à leur juste utilité (jeux d'enfants, évènementiel) soit 1/3 de la surface maximum se fait :

- En remplaçant la rampe par des surfaces végétales,
- En maintenant le trottoir dans sa largeur actuelle,
- Un divisant les surfaces prévues en escaliers par 2.

Ces surfaces sont ainsi disponibles pour créer un sous-bois planté d'arbres de grand développement (taille 20/25 à la plantation pour les arbres tiges, possibilité d'avoir des houppiers remonté à 4 mètres).

A.5- Le coût de la maçonnerie

Le poste maçonnerie est le plus important en coût, représentant plus de 30% du budget. Leurs travaux sont chiffrés à 262 925€ HT sur un budget total de 826 493€ (p49). La suppression de la rampe, des jardinières, d'une partie des murs de soutènement engendrerait des économies non négligeables qui pourraient être économisées ou réinvesties dans le végétal, en faveur de la biodiversité.

B- ESPACES VERTS

B.1 Biodiversité : pour la faune locale, favoriser les plantes natives

Le projet a pour volonté de permettre la diversification et l'installation de la petite faune locale en proposant une plus grande variété d'arbustes et de fleurs. Les études montrent que la faune locale se développe au mieux dans l'habitat qui lui correspond pour vivre, s'alimenter, se reproduire. Or parce qu'ils ont évolué ensemble au fil de milliers d'années, c'est bien la flore locale qui constitue les meilleurs habitats pour la faune locale. Plus on diversifie les plantations (essences, hauteurs), plus on offre d'habitats.

Ainsi, les créations végétales de l'homme apportent moins à la faune locale que la flore native du bassin parisien. Les grosses fleurs horticoles développées artificiellement pour leur attrait visuel sont moins riches en nectar pour les butineurs par exemple que les petites fleurs des plantes sauvages.

D'autre part, les plantes créées par l'homme sont moins résilientes que celles qui ont évolué au fil des siècles. C'est pour cette raison que l'association ADIV-Environnement souhaite qu'au moins 85% de la végétation plantée dans le parc Saint Martin soit celle native du Bassin Parisien (voir par exemple le guide des plantes natives du bassin

parisien (<http://www.plantes-natives.com/medias/files/guide-des-plantes-natives-du-bassin-parisien.pdf>).

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu de glissements d'arbres vers des essences natives du Bassin Parisien.

PALETTE VEGETALE ENVISAGEE	ESSENCES NATIVES
Acer cappadocicum 'Aureum'	Acer campestre
Fagus sylvatica 'Asplenifolia'	Fagus sylvatica
Acer rubrum 'October Glory'	Acer campestre
Fagus sylvatica 'Dawyck Gold'	Fagus sylvatica
Cornus alba 'Baton Rouge'	Cornus sanguinea / Cornus mas
Ligustrum ovalifolium 'Aureum'	Ligustrum vulgare
Coryllus avellana Lacianata	Coryllus avellana
Lonicera pileata (béton vert comme le thuya)	Lonicera pileata
Euonymus fortunei 'Emerald'n Gold'	Euonymus europaeus

B.2 Diagnostic phytosanitaire

Au regard du diagnostic phytosanitaire, il serait intéressant de conserver plus d'arbres, moyennant quelques opérations de sécurisation du site, pour le bois mort qui les compose. Les arbres dégénérescents sont nettement plus efficaces pour constituer des habitats que les hôtels à insectes, les nichoirs à oiseaux.

C'est d'ailleurs une politique de gestion de la faune connue par la ville de Verneuil puisque les jardins familiaux de la ville, boulevard Clémenceau, en comptent quelques spécimens, voir photo ci-dessous.



B.3 Entretien

La ville de Verneuil-sur-Seine est inscrite dans une politique de gestion différenciée de ses espaces verts, favorable à l'image de nature que donne sa ville : présence de la Seine, bois de Verneuil, patrimoine arboré.

Dans l'esprit de « nature » que donne le Parc dans le centre-ville de Verneuil, la gestion de cet espace doit être extensive, favorable à la faune qui l'habite.

Dans ce cadre, la mise en place de dizaines de mètres linéaires de haies de charmilles, mono-spécifiques sur un espace engazonné sous le platane engendrera des opérations d'entretien importantes : arrosage du gazon pour son installation, tailles de haie, fauches à minima 3 fois/an, tout en donnant à cet endroit de nature un aspect rigide, horticole qui ne correspond pas à l'esprit du lieu.

Il est nécessaire de planter une diversité de végétaux (essence, taille) et de gérer de façon extensive pour :

- Que la végétation soit plus résistante en cas d'attaques (parasites, champignons, maladies),
- favoriser la petite faune,
- réaliser des économies de gestion.

B.4 Taille à la plantation

Les arbres tiges envisagés à la plantation sont de dimension 14/16 (circonférence du tronc, en centimètres, à 1 mètre du sol). Il s'agit donc d'arbres de petite dimension, au tronc fin.

Afin d'avoir une présence végétale quelques années après plantation, il est préférable d'envisager du 20/25. Le surcoût pourra être compensé par les économies réalisées sur le lot maçonnerie.

C-ECLAIRAGE

Un nouvel arrêté pour limiter les nuisances lumineuses et préserver la biodiversité a été publié au Journal Officiel le 27 décembre dernier. Il impose de nouvelles plages horaires pour l'extinction des lumières, de nouvelles normes techniques et un volet de contrôle. Voir le site du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/nuisances-lumineuses-nouvel-arrete-protoger-biodiversite> . Les luminaires installés après le 1^{er} janvier 2020 devront être conformes à l'ensemble des dispositions.

Etant donné la présence de chiroptères (a minima Pipistrelle commune la Pipistrelle de Kuhl) sur le site, il n'est pas envisageable d'installer des spots au sol pour éclairer le dessous des arbres. L'association ADIV-Environnement souhaite que l'éclairage soit pensé à minima de sorte à garantir la sécurité des utilisateurs, tout en préservant la faune présente sur site.

D-EAU PLUVIALE

A l'heure de la valorisation de l'eau pluviale, il est impensable de concevoir nos espaces publics sans une gestion responsable des eaux pluviales. Au-delà du débit de fuite à respecter au réseau d'eau pluviale, l'Agence de l'Eau Seine Normandie encourage tous les aménageurs à gérer leurs eaux de pluie à la source.

Or, le Parc Saint Martin possède toutes les qualités pour que les eaux de pluies soient gérées sur site : pleine terre, faible dénivelé. Ainsi, la mise en place de surfaces humides temporaires, de noues répondraient à cette attente.

Aménagement du Parc de l'Orangerie, Grande Rue

Le parc de l'Orangerie, derrière le 7 Grande Rue, est un parc traversant, en cœur d'îlot. Il est dessiné autour d'un axe central composé d'un fil d'eau se déversant dans un bassin rectangulaire.

Actuellement dans l'emprise chantier, il n'est pas possible d'accéder. Les photos du concepteur montrent une pelouse ouverte entourée de 5 arbres (2 platanes, 2 marronniers, 1 cèdre) dont 2 seraient en mauvais état phytosanitaire.

Etant donné le caractère plus intimiste du site, les espaces sont dessinés en un jardin avec son bassin, sa gloriette, l'esprit du lieu est différent de celui du Parc Saint Martin.

ECLAIRAGE

Tenir compte du nouvel arrêté pour limiter les nuisances lumineuses et préserver la biodiversité, publié au Journal Officiel le 27 décembre 2018. Voir le site du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/nuisances-lumineuses-nouvel-arrete-protger-biodiversite>. Les luminaires installés après le 1^{er} janvier 2020 devront être conformes à l'ensemble des dispositions.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

L'association ADIV-Environnement souhaite que ce jardin soit géré de façon extensive sur 75% minimum de la surface.

ETAT PHYTOSANITAIRE DES ARBRES

Conserver le plus longtemps possible les arbres dégénérescents pour accueillir la petite faune et favoriser la biodiversité.

ESPECES INVASIVES / ALLERGENES

Supprimer le Buddleia de la liste des plantes à mettre en terre, plante invasive qui diffuse des substances toxiques dans le sol. Minimiser en quantité les plantes allergènes comme les bouleaux.

FONTAINERIE

Voir avec le concepteur pour minimiser les consommations énergétiques et les consommations d'eau (circuit fermé avec filtre).